

Procès-verbal de la séance du conseil général de Vuarrens le 7 juin 2011

Municipalité : Danielle Monod, Syndique, Daniel Bridel, Vice-Syndic, Hermann Gerber, Alain Roy, Jean-Philippe Buffat, Michel Auberson.

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Patrick Bouvier, vice-président, Cyril Chevalley, scrutateur, Thomas Gerber, scrutateur, Jean-Marc Meylan, secrétaire.

Conseil :

Effectif : 73 / Quorum : 25 / Présents : 54 / Excusés : 14 / Absents : 5 / Majorité : 28

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	Patrick Vallotton	Le président ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue. L'ordre du jour n'amène aucune remarque.	OJ accepté
2	Assermentation de nouveaux membres	Patrick Vallotton	Pas de nouveau membre	
3	Lecture du PV de la séance du 22.3.11	Patrick Vallotton		
3	Discussion	Danielle Monod	Demande que les noms des intervenants soient écrits en entier.	
3	Adoption du PV du 22.3.11	Patrick Vallotton	Vote à main levée.	PV adopté à l'unanimité
4	Elections statutaires du secrétaire	Patrick Vallotton	Selon les statuts du conseil général l'élection du secrétaire doit se faire à bulletin secret. Cela ayant été oublié le 22 mars, le président a pris conseil auprès du préfet qui a demandé que cette élection se fasse conformément aux statuts le 7 juin. Une seule candidature est proposée : Jean-Marc Meylan.	

4	Résultats du vote à bulletins secrets	Patrick Vallotton	<p>Bulletins Délivrés : 54 Rentrés : 54 Jean-Marc Meylan: 51 Blancs : 2 Nul : 1 Majorité : 28</p>	Election de Jean-Marc Meylan
5	Communications du conseil	Patrick Vallotton	<p>- Comprend que cette élection pour une seule séance n'était pas idéale, mais cela devait être fait pour respecter les status. - Il revient sur la notion de rapport de minorité, comme cela a été le cas lors du dernier conseil. Selon le droit coutumier, ce type de rapport devrait être fait par une personne ayant participé à la séance. Mais par contre un rapport de minorité peut être produit sans que l'auteur n'ait été minorisé dans la commission, mais simplement pour évoquer aspect plus spécifique du sujet. - L'approbation du pv de cette dernière séance du Conseil Général ne pourra pas se faire par le Conseil Communal, c'est pourquoi il sera adressé le 15 juin aux membres présents ce jour. Les remarques devront être adressées par écrit au bureau du conseil avant le 30 juin. - Les membres du Conseil Communal recevront une convocation pour la première séance qui se tiendra le 30 juin dès 19h30. Rappel que les séances sont publiques. Les suppléants, notamment, sont invités à profiter de cette possibilité.</p>	
6	Communications de la municipalité	Danielle Monod	<p>- Protection civile : le Conseil des Etats a contredit la décision du Conseil National concernant l'abandon de l'obligation de construire des abris PC. Il est prévu d'ici deux ans que la gestion de ces abris soit cantonale, les fonds constitués des taxes de dispenses d'abris seront remis au canton. - Fusion : Le périmètre probable du projet d'étude de fusion sera : Bercher, Oppens, Orzens, Ogens, Fey, Rueyres, Essertines et Vuarrens. Pailly ne s'est pas prononcé. Suite aux élections, chacune des nouvelles municipalités devra dans le courant de l'été, confirmer son engagement dans le processus d'étude et surtout se prononcer sur le périmètre d'étude, soit le grand ou deux plus petits, car les quatre premières communes n'avaient pas envisagé le grand périmètre. L'étude démarrera à l'automne. Les personnes intéressées à travailler sur ce projet sont invitées à s'adresser à la municipalité. Jumelage : la descente à Boujan a été annulée pour des raisons d'organisation à Boujan. - Plan Canicule : est reconduit cette année. Le responsable pour Vuarrens sera Daniel Bridel, nouveau syndic. S'il vous semble qu'une personne devait bénéficier d'aide, merci de le lui</p>	

			<p>signaler.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L' « Association de la Région du Gros de Vaud » s'est groupée avec « Echallens région tourisme », pour créer un nouveau site internet : www.echallens-tourisme.ch - Rappel aux propriétaires de citerne d'hydrocarbures qu'ils sont tenus de les faire réviser tous les dix ans. - Les projets de constructions à Vuarrens continuent, avec la nouvelle mise à l'enquête pour Vuarrenge, un projet de huit villas sous le réservoir à Vuarrens, et plusieurs propriétaires qui envisagent de transformer ou construire. Cela signifie que le nombre d'habitants va encore augmenter. A ce jour nous sommes 802. - Les propriétaires souhaitant vendre leur bien, peuvent alimenter une base de données des terrains et locaux disponibles, destinée aux éventuels acquéreurs. Informations à ce sujet sur le site internet www.echallens-tourisme.ch 	
6	Communications de la municipalité	Daniel Bridel	<p>Les délégués de l'ASIBP ont été convoqués pour une assemblée le 28 juin. Il est mentionné que l'assermentation des membres se fera le 29 juin. L'assermentation ne pouvant se faire que pour des élus eux-mêmes assermentés, cela ne pourra être le cas des délégués du Conseil Communal de Vuarrens (le 30 juin). Des informations seront transmises en temps utile.</p>	
6	Communications de la municipalité	Michel Auberson	<p>Le 15 mai la sirène du village s'est déclenchée sans raison trois fois dans la soirée. Après inspection de l'installation, l'installation a été remise en état, mais le dysfonctionnement constaté sera analysé en Suède par le fabricant : le coffret défectueux a été envoyé là-bas pour analyse.</p>	
6	Communications de la municipalité	Hermann Gerber	<p>Informe que les travaux de goudronnage cet été à Vuarrenge ne devrait pas nécessiter une déviation de la circulation. Mais si cela devait être le cas, merci de respecter la signalisation.</p>	
7	Rapport de la commission des finances	Grégoire Constantin	<p>La commission des finances composée de Ms Yves Bornick, Patrick Bouvier, Grégoire Constantin, Pierre Favez et Jean-Pierre Mitard, s'est réunie le 12 avril en présence de Mme Madeleine Hostettler, boursière et de M. Jean-Philippe Buffat, municipal des finances, ainsi que le 3 mai en présence du municipal de l'épuration, Jean-Philippe Buffat. Elle constate que les finances de la commune se sont améliorées en 2010, et que cela a permis des amortissements supplémentaires et d'alimenter des fonds de réserves pour un total de Fr. 700'000.- Une attention est demandée à la municipalité de suivre plus régulièrement les soldes des comptes courants, car au 31 décembre il y avait fr. 880'000.- sur des comptes rapportant un intérêt proche de zéro.</p> <p>La commission rappelle que l'endettement de la commune continue à être sa préoccupation</p>	

			<p>principale.</p> <p>La laiterie a contribué à une augmentation très importante du compte égout. La commission demande à ce que les investissements futurs pour la STEP dus à cette activité soient proportionnellement payés par la laiterie.</p> <p>Pour terminer la commission remercie la municipalité pour sa gestion restrictive des finances et demande d'accepter les comptes 2010.</p>	
7	Comptes communaux 2010	Jean-Philippe Buffat	<p>Il propose un rapide survol des différents groupes de comptes ; à signaler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 Autorités : pas de différence significative avec le budget. - 110 Administration : les dépenses sont conformes aux prévisions avec un peu plus de recettes aux postes 436 (remboursement de tiers). - 210 Impôts : Le compte boucle avec un solde net de 1'371'000.- légèrement supérieur au budget malgré une hausse des défalcatons de 28'000.- et une légère baisse des recettes fiscales sur le revenu, par une augmentation des droits de mutations (+ 27'000.-) et droit de successions (+ 15'000.-) et intérêts moratoires (+ 20'000.-). - 220 Service financier : Le solde du découvert des années précédentes a été amorti (61'813.-) et une attribution au fonds de réserve nous est imposée par l'administration cantonale des impôts pour les débiteurs douteux (50'000.-). En parallèle, nous profitons d'un décompte de péréquation positif de l'année précédente de 151'000.- - 320 Forêts : Les dépenses ont été réduites au strict minimum notamment pour l'entretien hors bail à ferme et la construction de piste. - 350 Bâtiments : un déficit de 61'000.- prévu a été finalement de 31'000, assorti d'un amortissement extraordinaire de 303'498.-. Diminution des charges d'électricité et de chauffage (- 7000.-) et entretien (-10'000.-). Comptabilisation de la location de l'administration (+18'000.-). - 410 Service technique : compte budgété équilibré. On y voit une hausse des remboursements et un amortissement supplémentaire qui a permis de solder le PGA. - 430 Routes : Identique au budget. A noter la réfection du chemin des Sillons (43'000.-) au poste d'entretien et financé par un prélèvement au fond de réserve (travaux budgété en 2009). - 450 Ordures ménagères : Une augmentation des coûts d'élimination des ordures, compensée par une diminution des plastiques et des déchets compostables, ainsi qu'une ristourne sur le tri du papier. - 460 Egouts : Initialement prévu avec une perte de 43'800.-, le compte boucle à -21'250.- assortis d'un amortissement supplémentaire de 201'745.-. <p>Les frais d'exploitation de la step ont augmenté, mais en parallèle les taxes personnelles d'épuration sont montées également. Les charges foncières perçues ont été affectées à la mise en séparatif du quartier En Chollet.</p> <p>Il ajoute que si le bruit court que les habitants de Vuarrens paient l'épuration de la laiterie, ce n'est pas le cas, car les nouvelles villas induisent autant sinon plus de charge pour la step.</p>	

			<p>- 461 Centrifugeuse : Plus rien car notre commune n'est plus boursière de l'exploitation de la machine.</p> <p>- 510 Enseignement primaire : Notre part au groupement scolaire de Bercher a été légèrement inférieur de 3'200.-.</p> <p>- 530 Enseignement spécialisé : Les charges correspondent à ce qui avait été budgété, mais nous bénéficions d'un solde positif de l'année précédente.</p> <p>- 650 Défense incendie : Le compte s'équilibre avec un peu moins de charge de personnel et un peu moins de remboursement de l'ECA.</p> <p>- 660 Protection civile : Moins de participation aux charges intercommunales (-6'200.-).</p> <p>- 720 Prévoyance sociale : Charges similaires au budget, par contre retour positif de l'année précédente de 139'000.-.</p> <p>- 810 Service des eaux : Le budget prévoyait un déficit de 44'700.-, les comptes indiquent une perte de 17'400.-, avec un amortissement de supplémentaire de 31'200.-.</p> <p>A noter le subside pour les travaux de la Croix qui arrive seulement maintenant. Et des charges foncières pour 27'000 pour l'adduction de l'eau En Chollet.</p> <p>Au final, un bénéfice d'exercice après amortissements de 1'995.63.</p> <p>Il se tient à disposition pour les questions.</p>	
7	Discussion	Cédric Charlet	Demande ce qu'est une centrifugeuse ?	
7	Discussion	Jean-Philippe Buffat	Explique qu'il s'agit d'une machine permettant d'extraire l'eau des matières d'épuration.	
7	Fin de la discussion et vote	Patrick Vallotton	Vote à main levée : Comptes adoptés à l'unanimité.	Comptes adoptés à l'unanimité
8	Adhésion de la commune de Vuarrens à l'Association de communes SDIS Gros-de-Vaud			
8	Rapport de la commission ad'hoc	Frédéric Buillard	La commission composée de Mme Michèle Besson et Ms. Alfred Courvoisier et Frédéric Buillard s'est réunie le 3 mai en présence de Mme la syndique et de M. Michel Auberson municipal. Après	

			avoir examiné les rapports et entendu les représentants de la municipalité, la commission a listé les avantages de cette adhésion : pallier le manque d'effectif, combler l'absence de groupes de permanence au niveau des sapeurs-pompiers communaux, améliorer l'efficacité des interventions, mettre en application les nouvelles tactiques et techniques d'intervention, utilisation optimale des équipements, matériel et véhicules adaptés et efficaces. De plus ce rattachement sera imposé dans un délai de trois ans. C'est pourquoi la commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis municipal.	
8	Rapport de la Commission des finances	Patrick Bouvier	<p>La commission des finances composée de Ms Yves Bornick, Patrick Bouvier, Grégoire Constantin, Pierre Favez et Jean-Pierre Mitard, s'est réunie le 31 mai en présence de Mme la Syndique et Ms Jean-Philippe Buffat et Michel Auberson, municipaux.</p> <p>La commission des finances souligne que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -aujourd'hui les comptes Pompiers de la communes sont neutres, 11'000.- de recette par la taxe pompier, et 11'000.- de coûts, -Selon la nouvelle loi (LSDIS), la taxe pompier ne doit plus être perçue par les communes, au plus tard dès 2013, ou à la date de l'adhésion au SDIS. -Dès l'adhésion au SDIS, les coûts seront pour la commune d'environ 22'000.-, -en cas de non-adhésion au SDIS, les coûts sont difficiles à évaluer, mais selon toute probabilité bien supérieur à ce montant. <p>Aucune alternative ne se présentant, et malgré une hausse des coûts pour la commune, la commission recommande d'accepter le préavis municipal.</p>	
8	Préavis municipal	Michel Auberson	<p>Le préavis municipal a été transmis aux conseillers avec la convocation. Il ajoute que cette adhésion présente des avantages pour Vuarrens, car même si cela aura un coût, le recrutement devient problématique (actuellement Vuarrens ne compte que 15 actifs sur les 25 sapeurs qui seraient nécessaires), de plus la grande majorité des astreints ne travaillent pas sur la commune et donc ne sont pas mobilisable en journée. Les déplacements de la motopompe se fait par des habitants de bonne volonté possédant les véhicules ad'hoc, car la commune n'en a pas. Vuarrens est déjà dépendant d'Echallens lors de sinistres importants ou spécifiques, par manque de matériel adapté.</p> <p>Les locaux devraient être revus, la vétusté du matériel impliquerait un renouvellement à un prix important.</p> <p>Le dernier argument est le prix de l'adhésion, le même pour tous aujourd'hui. Mais le prix d'une adhésion ultérieure sera fixé par l'association des communes, et sera probablement plus élevé, alors que dans tous les cas une adhésion à un SDIS sera obligatoire d'ici trois ans.</p>	

8	Discussion et vote	Patrick Vallotton	Pas de demande de parole, vote à main levée : accepté par 52 voix, une voix contre et une abstention.	Préavis municipal accepté
9	Réorganisation territoriale de l'association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)			
9	Rapport de la Commission ad'hoc	Céline Perrin	La commission, composée de Mmes Marlyse Blanc et Céline Perrin et Ms Pascal Roulin, André Jaquier et Patrick Morier, s'est réunie le 10 mai et le 16 mai. Après avoir pris connaissance des différents rapports et reçu des compléments d'information par les représentants de la municipalité, et de M. Blum, membre du comité de l'association, notamment au sujet des frais de fonctionnement, la commission recommande au conseil d'accepter le préavis municipal.	
9	Rapport de la commission des finances	Patrick Bouvier	La commission des finances composée de Ms Yves Bornick, Patrick Bouvier, Grégoire Constantin, Pierre Favez et Jean-Pierre Mitard, s'est réunie le 31 mai en présence de Mme la Syndique et Ms Jean-Philippe Buffat et Michel Auberson, municipaux. La commission a pris note que cette réorganisation coûtera environ 5'000.- de plus pour la commune. Compte tenu de l'absence d'alternative, et malgré ce surcoût, la commission recommande d'accepter le préavis municipal.	
9	Préavis municipal	Michel Auberson	<p>Il demande de se référer au préavis municipal reçu avec la convocation. Il présente l'organisation et les tâches principales assumées par les deux entités de l'action sociale que sont le Centre Social Régional (CSR), et l'agence d'assurances sociale de la région d'Echallens et de Prilly. Les changements proposés, imposés par l'arrivée de 25 nouvelles communes (10 de la rive gauche de la Venoge, et 15 du plateau du Jorat) suite aux nouveaux districts, sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le siège est déplacé de Prilly à Echallens, et les locaux des agences d'assurances sociales sont à Echallens, Prilly, Le Mont-sur-Lausanne, et Romanel. L'agence de Romanel a une antenne à Cheseaux-sur-Lausanne. - Chaque délégué a une voix pour chaque tranche de 500 habitants (auparavant, un délégué = une voix). - L'agence d'Echallens doit être agrandie, puisque desservant 8 communes de la rive gauche de la Venoge (Sullens et BousSENS seront rattachées à l'agence de Romanel), et des 15 communes du plateau du Jorat. 	

			Dès 2012, il n'y aura plus qu'une seule comptabilité pour toutes les agences. Ces changements sont des améliorations et il rappelle qu'il n'y a pas de véritable alternative à cette nouvelle organisation, c'est pourquoi il demande au conseil d'accepter le préavis. Se met à disposition pour les éventuelles questions.	
9	Discussion	Patrick Morier	Demande si à l'avenir le préavis de la municipalité ne pouvait pas être présenté avant la lecture des rapports de commissions	
9	Discussion	Patrick Vallotton	Rappelle que le préavis est adressé aux participants avant la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance.	
9	Discussion	Luc Ciocca	Que faire de ces objets pour lesquels nous n'avons pas d'autres alternatives que d'accepter ? Est-ce que les municipalités prennent en compte tous les éléments, et n'avons-nous vraiment pas le choix ?	
9	Discussion	Michel Auberson	C'est difficile !	
9	Discussion	Danielle Monod	Nous n'avons pas grand choix, sauf celui de payer plus en sortant des ensembles qui sont malgré tout plus rationnels.	
9	Discussion	Yves Bornick	C'est un argument pour une fusion, qui permettrait par un poids plus important de faire valoir d'autres points de vue sur ce type d'objets au niveau cantonal.	
9	Fin de la discussion et vote	Patrick Vallotton	Vote à main levée : accepté avec 41 voix, 2 non, et 9 absents.	Préavis municipal accepté
10	Propositions individuelles	Michèle Besson	Demande quand la rte de Vuarrengele sera fermée à cause des travaux de goudronnage.	
10	Réponse	Hermann Gerber	Répond qu'il n'est pas prévu que la route soit fermée, et que s'il devait y avoir une déviation, ce serait pour un court moment, et après les moissons, en août.	
10	Propositions individuelles	Jean-Pierre Mitard	Remercie la municipalité pour son engagement. Remercie pour la confiance témoignée par les personnes qui l'ont élu à la municipalité. C'est la dernière fois qu'il siège au CG, et que le CG existe. Il regrette que de nombreux anciens, membres du CG ne le soient pas au conseil communal. Il les remercie et les engage à venir comme auditeurs aux séances.	

11	Clôture du conseil et verrée	Patrick Vallotton	<p>Il remercie les membres du conseil général pour leur engagement. Il évoque cette page qui se tourne permettant de penser aussi aux anciens qui ont incarné cet organe législatif depuis de si nombreuses années. Avant de clore le dernier conseil général de vuarrens, il donne rdv au 30 juin pour le premier conseil communal. Chacun est convié à la verrée qui suit ce conseil.</p> <p>La séance est levée à 21 h40.</p>	Fin du conseil à 21h40
-	Départ de Madame la syndique	Daniel Bridel	<p>Immédiatement après la clôture du conseil, intervention de M. Bridel : Il évoque les neuf ans et demi de présence à la municipalité de Danielle Monod, syndique qui terminera son mandat le 30 juin prochain. Une allocution pleine d'émotion lui est adressée, la remerciant de son travail et de son implication pour la commune, et disant les regrets de tout ceux qui ont tenté de la faire changer d'avis... Applaudissements nourris et cadeaux offerts par la municipalité.</p>	